



## Préavis lors d'une démission : Quid si demande de congé avant?

Par **moos37**, le **28/06/2012** à **14:52**

Bonjour à tous,

J'ai fait une demande de congé par mail auprès du président de ma société le 16/05/12. Les dates souhaitées étaient du 13 au 27 Août 2012 (inclus). Le jour même, j'obtiens une réponse de mon président qui me valide par mail les dates souhaitées.

Il me demande de lui remplir une feuille de congés (document à lui faire signer). Je tiens à préciser que je n'ai pas signé ce document sur lequel il est inscrit en rouge "Seul ce document signé par votre responsable hiérarchique valide votre demande d'absence"

Le 24/06/12, je lui adresse ma démission. J'ai un préavis de 3 mois en tant que cadre. Je souhaite partir le 24/08/12 au plus tard mais mon président souhaite que j'effectue mes congés payés.

Ma prise d'embauche chez mon nouvel employeur est fixée au 27/06/12.

Ma question est toute simple : Mon employeur actuel peut-il m'obliger à faire ces 2 semaines de congés pendant la période de mon préavis compte tenu du fait qu'aucun document officiel n'a été rempli ? Cela décalera de ce fait de 2 semaines la fin de mon préavis.

Merci pour vos réponses.

Cordialement,

Par **Paul PERUISSET**, le **28/06/2012** à **16:51**

Bonjour,

*"Je souhaite partir le [s]24/06/12[/s] au plus tard mais mon président souhaite que j'effectue mes congés payés. "*

*"Ma prise d'embauche chez mon nouvel employeur est fixée au [s]27/06/12[/s].*

"

Il semble qu'il y ait un problème de dates dans votre question, ce qui rend difficile une réponse appropriée.

Cordialement,  
Paul PERUISSET

Par **P.M.**, le **28/06/2012** à **21:51**

Bonjour,

Si la démission est reçue le 24/06/2012, avec un préavis de 3 mois, il se termine le 23/09/2012 et une période de congés payés qui tombe pendant cette période en reporte le terme, pour ne pas l'effectuer, il vous faudrait donc un accord écrit de l'employeur à moins que l'ancienne Convention Collective applicable vous permette de ne pas l'effectuer en totalité dans certaines circonstances...